

[Etude Cemka-Eval 2016 : parc français d'IRM et délais d'attente](#)

Cancer : 30 jours d'attente pour une IRM "urgente", un délai inacceptable !

- **30,6 jours : le délai moyen pour obtenir un rendez-vous d'IRM en France métropolitaine.**
- **12 : le nombre de régions où ces délais ont augmenté depuis 2015.**
- **51,3% des Français vivent dans une région où le délai moyen est de 30 jours ou plus.**

Paris, le 5 juillet 2016 – Est-il acceptable qu'une personne attende en moyenne 30 jours pour passer le seul examen d'imagerie permettant de vérifier la présence de cancer ? Ce retard diagnostique représente non seulement une perte de chance mais aussi une période d'angoisse pour le patient et pour ses proches. Trente jours : c'est pourtant la durée moyenne de l'attente en France métropolitaine pour accéder à un examen d'IRM, alors que le Plan Cancer 2014-2019 préconise un maximum de 20 jours, et le Plan précédent 15 jours. En 2016, plus de la moitié de la population française (51,3%) vit dans une région où le délai moyen d'attente est supérieur ou égal à 30 jours (43,3% en 2015).

La France très en-deçà de la moyenne européenne

En corrélation avec ces chiffres alarmants, on note que le taux d'équipement national en métropole se situe à 13,1 IRM par million d'habitants, bien en-dessous de la moyenne européenne de 20 IRM par million d'habitants.

Cette analyse sur l'équipement français en IRM et les délais d'attente est menée chaque année depuis 14 ans par l'institut Cemka-Eval. Publiée les années précédentes sous l'impulsion de l'association Imagerie Santé Avenir (ISA), elle est désormais réalisée en coopération avec le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM), suivant la même méthodologie : un patient disposant d'une ordonnance pour une IRM lombaire à réaliser "en urgence" dans le cadre d'une recherche d'extension d'un cancer prend un rendez-vous pour la réalisation de cet examen. Cette demande (fictive, le rendez-vous étant annulé ensuite) est formulée par téléphone auprès de l'ensemble des services ou cabinets de radiologie de France métropolitaine disposant d'une IRM (700 structures).

Commentant ces nouvelles données, **Christophe Lala, Président du Pôle Imagerie du SNITEM**, déclare : « *La lente amélioration du taux d'équipement en IRM au niveau national n'est manifestement pas proportionnée à la croissance des besoins ! En témoigne la persistance inacceptable d'un délai moyen de plus de 30 jours pour obtenir un examen et des inégalités régionales que rien ne justifie. Les acteurs de l'imagerie médicale fédérés par le SNITEM préconisent la recherche de solutions concrètes, pour améliorer le plus rapidement possible cette situation indigne de notre système de santé !* »

Des inégalités régionales persistantes

Les inégalités régionales demeurent flagrantes¹. Ainsi les régions Auvergne, Centre et Bretagne ont à la fois les taux d'équipement parmi les plus faibles et les délais parmi les plus élevés (44,8 jours, 41,6 et 39,6 jours). Le délai moyen pondéré par la taille de la population dans les 5 régions les moins bien équipées est de 38,2 jours alors qu'il est de 29,1 jours dans les 5 régions les mieux équipées, ce qui continue à illustrer le lien existant entre les deux critères que sont le délai d'attente et le taux d'équipement.

Par rapport à 2015, les délais d'attente pour un examen d'IRM ont augmenté dans 12 régions, dont 5 font partie de celles ayant la plus forte mortalité par cancer : Basse Normandie, Champagne Ardenne, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, PACA. Dans 9 régions, l'augmentation des délais est supérieure à 10%². Ainsi en Rhône-Alpes, le délai moyen est passé de 22,8 jours en 2015 à 32,8 jours en 2016.

Cinq régions se caractérisent par des taux d'équipement particulièrement faibles, inférieurs à 11 IRM par million d'habitants : l'Auvergne, la Bretagne, la région Centre, la Picardie et les Pays de la Loire. Certaines régions voient leur situation se dégrader : Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Aquitaine. Dans d'autres régions comme PACA ou le Nord-Pas-de-Calais, les nouvelles installations ne font qu'accompagner la croissance des besoins de santé et ne permettent donc pas de réduire les délais.

De nouveaux besoins à prendre en compte

De nouveaux besoins apparaissent, liés au vieillissement de la population et aux nouvelles indications de l'IRM. Dans le contexte du travail récemment mené par la Cour des Comptes et face à l'augmentation inévitable du nombre d'examens, il est urgent de définir collectivement les outils adéquats de pilotage des ressources et des organisations, au service d'une imagerie efficiente. Les réponses apportées doivent être véritablement à la hauteur des enjeux : ne plus exposer des patients au risque et à l'angoisse d'un diagnostic de cancer différé de 30 jours !

¹ Afin de faciliter les comparaisons avec les études antérieures, les résultats sont présentés cette année encore en considérant les anciennes régions administratives pour présenter les résultats par territoire.

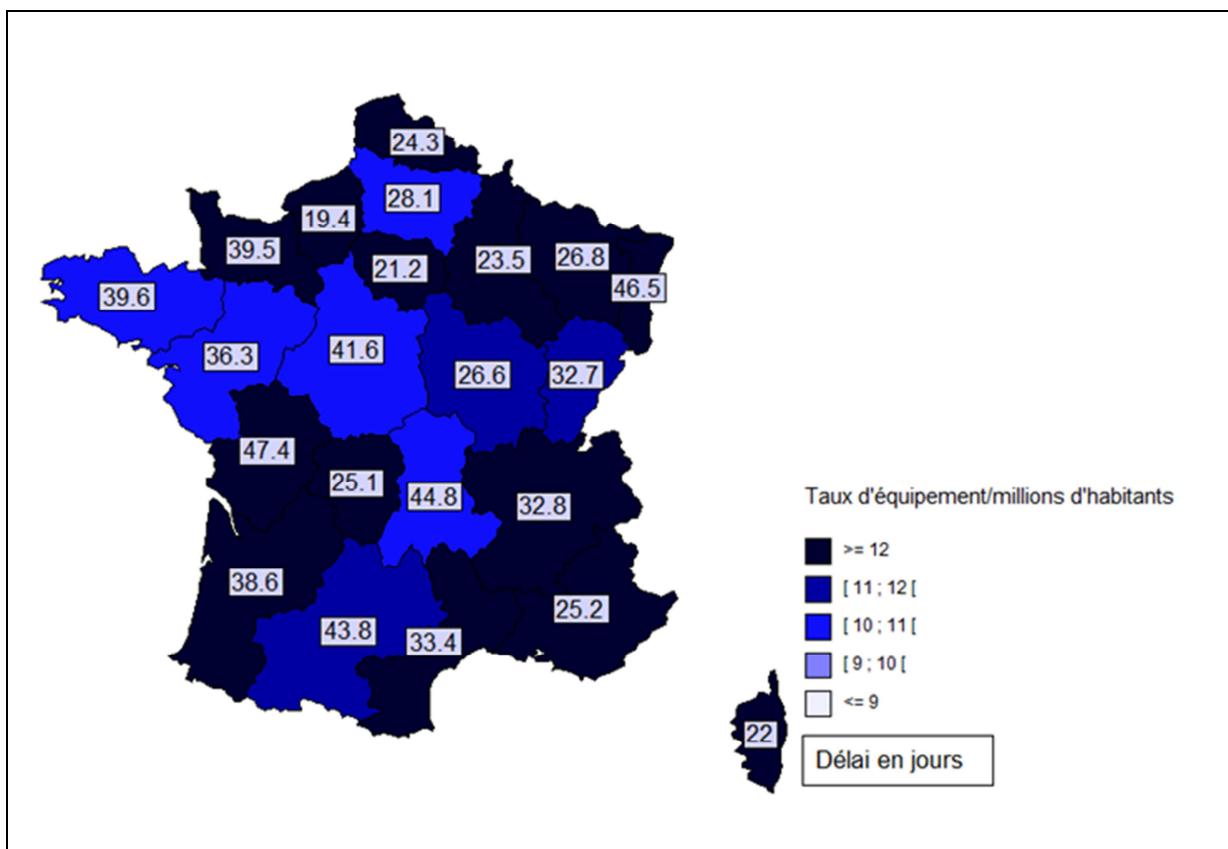
² Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord Pas de Calais, Poitou Charentes, PACA, Rhône-Alpes.

ANNEXES :

Tableau - Délai moyen (en jours) d'obtention des rendez-vous depuis 2004 :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Délais d'obtention</i>	36,1	29,3	33,3	34,3	35,4	34,5	34,6	32,2	29,1	30,5	37,7	30,3	30,6 jours

Figure - Délais moyens d'attente (jours) pour les rendez-vous d'IRM obtenus et estimés en 2016 :



A propos du SNITEM

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les NTIC impliquées dans la Santé. Il fédère quelque 389 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le SNITEM est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics. www.snitem.fr - [@Snitem](https://twitter.com/Snitem)

Contact : Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse – nathalie.jarry@snitem.fr – 01 47 17 63 35 / 06 64 77 51 59

Relations presse / Agence PRPA :

Guillaume de Chamisso – guillaume.dechamisso@prpa.fr – 01 77 35 60 99 / 06 28 79 00 61
Lucie Blaise – Lucie.blaise@prpa.fr – 01 46 99 69 62